



MONSIEUR LE PREFET DE LA REGION PACA
PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
PLACE FELIX BARET – CS 80 001
13 282 MARSEILLE CEDEX 06

Saint Chamas le 30 juin 2020

Objet : Étang de Berre - Nouvelles agressions insupportables en 2020

LRAR : LEN20200630-01

Monsieur le Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur,

Du 17 au 19 juin 2020, la centrale de Saint-Chamas a de nouveau déversé une eau très chargée, nuisible à la vie de l'étang (*photo : www.letangnouveau.org*). Le 20 juin, la presse a fait état d'une pollution du milieu par hydrocarbures et l'interdiction résultante de la baignade dans l'étang. C'est la troisième phase d'une série d'agressions insupportables.

Dans l'été 2018, l'étang a subi des rejets qui ont provoqué une crise écologique, économique, sociale et sanitaire, sans précédent. Les rejets de l'été 2019, même limités, en ont maintenu les séquelles. Les pollutions du début juin 2020 vont dans le même mauvais sens. Les canicules récurrentes, été 2018, été 2019, probable pour 2020, aggravent les conséquences des rejets.

La série des agressions 2018, 2019, 2020 confirme :

- **Le non-respect par la France des nouvelles modalités des rejets dans l'étang consignées dans le Décret du Conseil d'État 2006-1557 du 8 décembre 2006.**
- **Le refus des pouvoirs publics d'accompagner ces modalités de rejets, par les mesures de réhabilitation du milieu connues de tous.** En octobre 2019, La commission du développement durable de l'Assemblée nationale a décidé de mettre en place une mission parlementaire d'information pour la réhabilitation de l'étang de Berre. Une « mission » de plus, dix parlementaires, pour rien... .../...

Exprimant leur colère face à ces pratiques, les usagers et riverains de l'étang ont rappelé les mesures pour la réhabilitation de l'étang, sur les réseaux sociaux et lors de deux puissantes manifestations devant la centrale : le 16 octobre 2018 puis le 13 juillet 2019 : arrêt des rejets EDF et autres pollutions, plantations d'herbiers, aérateurs de l'eau etc...

En octobre 2018, L'Étang Nouveau a relancé l'action juridique par la voie de l'Europe. La voie qui a permis de limiter les rejets EDF (Décret cité) à un niveau compatible avec la reprise de la vie marine dans l'étang. Notre association appelle les riverains et usagers à soutenir cette action. Après nous, en 2019, le GIPREB et les communes riveraines se sont engagés dans la même voie.

L'incurie des pouvoirs publics est d'autant plus insupportable que **la crise coronavirus** a mis en évidence le danger mortel de la « mondialisation », avec l'abandon des cultures vivrières et médicinales. Cette crise nous impose donc, comme une urgence vitale, de restaurer nos potentiels alimentaires et médicaux, dont l'étang de Berre, ressource majeure dans ces domaines.

Conformément à la Convention de Barcelone, à la Directive Cadre pour l'Eau, à la GEMAPI et au Décret du Conseil d'État 2006-1557 du 08.12.2006, L'Étang Nouveau vous demande, Monsieur le Préfet de Région de :

- **Faire respecter les modalités des rejets EDF dans l'étang ;**
- **Mettre en place les dispositifs capables d'éviter l'anoxie de l'étang : épuration des rejets, ramassage des algues, aération du milieu...**
- **Associer les riverains et usagers de l'étang à la définition et à la mise en œuvre des dispositions de sauvegarde estivale du milieu.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet de région, en l'assurance de nos respectueuses salutations,

Pour L'Étang Nouveau,
René Benedetto, Président

